

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2018

A 19h00

En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes- Ms MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET / SOLIGNY / PINSON / MORICE / MEFFERT / MESTRE / BUREAU / NERZIC / SEMENCE / HUET / ROINÉ

M. ROINE excusé il sera en retard. Il arrive à 19h45

Etaient absents : Mmes-Ms PAULIN / MALLEIN / MERIGOT / BOURGET-VECCHIO / JANSONNIE

M. JANSONNIE excusé

Ont donné pouvoir : Mme PAULIN à Mme BRUNET
Mme BOURGET-VECCHIO à Mr GAMET
Mr MALLEIN à Mr MORIN

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme MESTRE / Mr GAMET

🗑️🗑️🗑️🗑️🗑️🗑️

Approbation à la majorité des membres présents du compte rendu du Conseil Municipal du 10.04.2018

16 POUR

1. Dissolution du SMIELFA

Mr le Maire fait part d'un courrier du SMIELFA informant la commune de la dissolution du syndicat. Considérant que le SMIELFA a un fonctionnement se limitant au versement de la cotisation de ses communes membres à l'ADELFA ;

Le Maire propose :

- D'approuver la dissolution du SMIELFA au 1^{er} janvier 2019,
- D'approuver la répartition de l'actif du syndicat que sera versé en totalité à l'ADELFA 18.

Voté à l'unanimité 16 POUR

2. Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement 2018

Mr le Maire propose de renouveler la convention dans le cadre du fonds de solidarité logement avec le conseil départemental pour l'année 2018, pour un montant de **1 647.36 €**, soit **1.98€** par ménage.

Mr le maire explique que le Conseil Départemental intervient au niveau de l'eau, l'énergie et le logement, ces interventions concernant des ménages en situation précaires sur la commune, il juge utile de renouveler cette convention.

Voté à l'unanimité 16 POUR

3. GEMAPI – Compétences annexes de la communauté de communes Terres du Haut Berry

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se sont vus attribuer en compétence obligatoire, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), et ce au 1^{er} janvier 2018.

Notre commune d'Henrichemont est adhérente au Syndicat Mixte de Pays Sancerre-Sologne - Compétence Hydraulique des Sauldre du Cher qui exerce les compétences suivantes :

1. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
2. La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
3. L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
4. L'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat Territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La première compétence recouvre les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 qui définissent la compétence GEMAPI, compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les communautés de communes. La communauté de communes Terres du Haut Berry s'est donc substituée au 1^{er} janvier 2018 à ses communes au sein du comité syndical et a procédé à l'élection de ses représentants, conformément aux statuts du SIRVA du 23 février 2017 et du SIVY du 28 juin 2017.

La compétence 2 correspond à l'alinéa 11 et les compétences 3 et 4 sont à rattacher à l'alinéa 12 de ce même article. Ces 2 alinéas définissent des compétences en lien étroit avec GEMAPI mais ne seront pas des compétences obligatoires.

Pour faciliter l'exercice de la gestion des milieux aquatiques tant sur le bassin versant de la Vauvise au sein du SIRVA que sur celui de l'Yèvre au sein du SIVY, la communauté de communes a décidé, par délibération du 22 mars 2018, d'ajouter à ses compétences facultatives, la compétence complémentaire à la GEMAPI correspondant notamment aux items 11 et 12 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, soit :

1. La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
2. L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et notamment l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat Territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

De cette manière, la communauté de communes se substituera totalement à ses communes au sein du SIRVA et du SIVY.

Voté à l'unanimité 16 POUR

4. Plan de financement du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) pour travaux d'éclairage public

Mr le Maire propose le plan de financement suivant concernant des travaux au niveau de la déchetterie

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public	0.00€	80.00€
	Dossiers administratifs (permission de voirie, conventions de passage, consuel)	0.00€	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	80.00€	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Abattage, élagage	0.00€	999.50€
	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	374.50€	
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique...), essais et réglages	625.00€	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)	0.00€	

MATERIEL	Mât cylindro-conique, h=4m, RAL 9005	1	190.00€	1090.00€
	Lanterne BUZZ LED 47W	1	389.00€	
	Lanterne CLIP LED 64W, RAL 9005	1	511.00€	

Total HT	2169.50€
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	1084.75€
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	1084.75€

Adopté à l'unanimité 16 POUR

5. Vœu de soutien au Conseil Départemental concernant la limitation de vitesse à 80km/h

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier transmis par le Conseil Départemental concernant le Vœu émis le 9 avril 2018 : « Limitation de vitesse à 80km/h : Une mesure étatique loin de la ruralité ».

Le Conseil Départemental du Cher demande une concertation avec les élus locaux. Les membres du Conseil Municipal, dans leur ensemble jugent cette mesure de réduction de vitesse à 80km/h, mal venue et émettent des doutes quant à son efficacité.

Le Maire explique que cette mesure pénalise plus largement le milieu rural.

Voté à la majorité 15 POUR, 1 abstention

6. Vœu de soutien au Conseil Départemental concernant la baisse des contrats aidés

Mr ROINE arrive à 19h45

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier transmis par le Conseil Départemental concernant le Vœu : « Contrats aidés : le Conseil Départemental demande solennellement au Gouvernement de prendre immédiatement les mesures adéquates pour pallier les conséquences préjudiciables des baisses des contrats aidés ».

Mr le Maire explique aux membres du CM que depuis les annonces gouvernementales de baisse des contrats aidés, il devient de plus en plus difficile de pouvoir satisfaire les demandes des habitants dans la gestion quotidienne des services publics et du monde associatif. Même si les contrats aidés ne sont qu'une réponse partielle et perfectible au problème du chômage, le Conseil Municipal s'associe à la demande du Conseil Départemental de mettre en place rapidement une véritable concertation avec les différents partenaires sur le problème des contrats aidés.

Il démontre aussi que des contrats aidés sont devenus des contrats pérennes et que cette solution permet de garder les gens dans un contexte social valorisant.

Adopté à la majorité 17 POUR

7 Nouvelle convention de mise à disposition d'un local à la Borne au profit de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

Mr le Maire propose de mettre à disposition gracieusement le local de la Borne situé dans la cour de la salle des fêtes faisant office « d'Office du Tourisme » au profit de la Communauté de Communes.

Mr le Maire avait signé une convention en ce sens le 16 octobre 2009 avec Mr le Président de la communauté de communes des Hautes Terres en Haut-Berry. Cette convention a été validée en préfecture le 28 octobre 2009.

Au vu de la fusion des communautés de communes, cette convention est reconduite avec Mr le Président de la nouvelle communauté de communes des Terres du Haut-Berry.

Après travaux de communauté de communes L'office de tourisme devrait rouvrir le 1^{er} juin prochain pour la saison d'été.

Adopté à la majorité 17 POUR

8 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 à temps complet au sein des services techniques.

Adopté à la majorité 17 POUR

9 Questions diverses

Mr. le Maire nous informe que suite à une plainte déposée par Mmes BEDU et PEDLEY concernant le chemin dit « sente à Numa » situé à La Borne sur la commune d'Henrichemont et après jugement du Tribunal : ce chemin constitue une propriété indivise des riverains qu'il dessert et non un chemin rural appartenant à la commune.

Mr. BUREAU demande ce qu'il advient du terrain appartenant à la commune et situé Route des Aix. Mr le Maire explique que la procédure est toujours en cours et qu'il est, pour le moment, impossible de construire, ce qui est regrettable compte tenu des demandes que nous avons eu.

Mr. PINSON s'étonne que l'eau ne coule pas au bouton poussoir de la borne-vidange camping-car au camping.

Mr le Maire explique que ce problème est de la compétence de la communauté de communes. La remarque a déjà été faite auprès de leur service.

Mme MESTRE va donc voir ce problème afin de trouver une solution.

Fin de séance : 20h15